
Sucre

Les États-Unis appliquent un programme de soutien des cours du sucre ainsi que des restrictions à l'importation sur le sucre et certains produits contenant du sucre. Ces mesures visent en fait en sorte que les cours intérieurs des États-Unis demeurent à des niveaux sensiblement plus élevés que les cours mondiaux. En outre, les États-Unis appliquent des programmes de réexportation permettant aux exportateurs américains d'importer du sucre aux cours mondiaux et de le réexporter sous forme de sucre raffiné et de produits contenant du sucre. Sans de tels programmes de réexportation, les exportateurs américains seraient moins concurrentiels sur les marchés mondiaux, en raison du prix intérieur plus élevé du sucre aux États-Unis. Ces programmes de soutien des cours du sucre sont visés par la plainte récente de l'industrie canadienne du sucre, qui voudrait que soient imposés contre le sucre originaire des États-Unis et d'autres pays des droits antidumping et des droits compensateurs.

Programme de promotion commerciale

Le Programme de promotion commerciale des États-Unis (« Market Promotion Program ») est autorisé en vertu de la loi américaine de 1990 sur les aliments, l'agriculture, la conservation et le commerce (le Farm Bill de 1990). Il est administré par le Service de l'agriculture étrangère du Département de l'Agriculture. Dans le cadre de ce programme, 200 millions \$ de la Société de crédit pour les produits de base (CCC) du Département de l'Agriculture ont d'abord été consacrés chaque année au financement de la promotion des produits agricoles américains, pour les exercices allant de 1991 à 1995. Le financement pour les exercices 1994 et 1995 est évalué à 100 millions \$ et à 75 millions \$ respectivement. L'industrie canadienne s'inquiète des effets de ce programme sur le marché intérieur canadien et sur les exportations canadiennes vers les marchés de pays tiers. L'Administration américaine a demandé pour 1996 des crédits de 110 millions \$ US.

Défense et recherche-développement

Les marchés publics préférentiels (qui permettent aux adjudicataires d'ajouter des frais généraux à la valeur de leurs ventes aux départements ou organismes publics) ont valeur de paiements excédentaires pour les produits et services et constituent des subventions. Par exemple, le programme de recherche et de développement indépendant (« Independent Research and Development Program ») permet aux fournisseurs de la NASA et du Département de la Défense d'appliquer des frais supplémentaires au prix de vente. Le programme des techniques de fabrication (« Manufacturing Technology Program ») des États-Unis procure une aide financière aux adjudicataires de contrats de défense pour l'augmentation de la capacité de production et la modernisation de leurs usines, sans qu'il existe un lien entre l'aide ainsi fournie et les contrats adjudugés.

Subventions au transport sur les voies navigables intérieures des États-Unis

Les grandes voies navigables intérieures des États-Unis (telles les réseaux fluviaux Mississippi-Missouri et Tennessee-Tombigbee) ont été aménagées et sont entretenues aux frais du gouvernement fédéral, qui a mis à contribution le Corps des ingénieurs de l'Armée américaine. Il n'existe ni frais d'éclusement ni droits d'utilisation. Toutefois, les exploitants de barges paient des taxes sur le carburant, qui s'appliquent aux nouveaux ouvrages seulement. Ce réseau de voies navigables, de canaux et d'écluses, et sa maintenance, constituent un subventionnement du transport intérieur. Comme il a pour effet de réduire le coût du transport en vrac des produits, les usagers des voies navigables intérieures sont nettement avantagés.